

Addendum à la Notice d'Information sur le Traitement des Données Personnelles

Caisse d'Épargne - Hauts de France, succursale belge

Les dispositions suivantes complètent et amendent la notice sur le traitement des données personnelles (telle qu'annexée à la présente et ci-après dénommée, la "Notice") et s'appliquent aux traitements de données personnelles effectués par la Caisse d'Épargne, en tant que responsable de traitement, dans le cadre des activités de sa succursale belge, dont le siège est situé Avenue Louise 240, 1050 Bruxelles (numéro d'entreprise 0674.826.723 RPM Bruxelles).

Remarques générales :

- **Autorités compétentes** : dans l'ensemble de la Notice, les références à la Banque de France, à l'administration fiscale française ou aux autres autorités françaises compétentes sont complétées par des références à la Banque nationale de Belgique, à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), à l'administration fiscale belge et autres autorités compétentes belges, dans la mesure applicable.
- **Devoir de discrétion professionnelle** : dans la Notice, les références au secret professionnel, ainsi qu'au principe de secret sont entendus comme se référant au devoir de discrétion professionnel auquel la Caisse d'épargne est soumise en Belgique.

Remarques spécifiques :

- **Catégories particulières de données (voir Section « Comment nous obtenons les données personnelles vous concernant » de la Notice)** : les catégories de données suivantes sont ajoutées aux catégories particulières de données déjà listées dans la Notice : données relatives aux infractions et condamnations pénales.

De telles données ne sont en principe pas collectées ni traitées par la Caisse d'Épargne, excepté dans les cas suivants :

(i) pour autant que la gestion du propre contentieux de la Caisse d'Épargne l'exige,
(ii) lorsque le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public important pour l'accomplissement de tâches d'intérêt général confiées par ou en vertu de la loi, ou
(iii) lorsque la personne concernée a autorisé explicitement et par écrit le traitement de ces données à caractère personnel pour une finalité ou plusieurs finalités spécifiques et si leur traitement est limité à ces finalités.

- **Communication des données (voir Section « Qui accède à vos données » de la Notice)** : la Caisse d'Épargne peut également être amenée à communiquer ou à consulter des données auprès des fichiers réglementaires suivants en Belgique :
 - Communications légales à des autorités judiciaires ou administratives,
 - Communications légales au Point de Contact Central de la Banque Nationale de Belgique (BNB), tel que mieux décrit ci-dessous,
 - Communications légales au Registre des crédits aux entreprises de la Banque Nationale de Belgique.

- **Conservation des données (voir Section « Combien de temps sont conservées vos données » de la Notice) :** les données personnelles sont en général conservées par la Caisse d'Épargne pendant toute la durée de la relation contractuelle avec le Client et pendant une durée de 10 ans suivant la fin de la relation contractuelle, à moins que des délais de conservation plus courts ou plus longs soient imposés en vertu de la loi applicable ou que les données soient nécessaire dans le cadre de l'exercice de droits en justice, auquel cas les données sont conservées jusqu'au terme des procédures, y compris l'expiration de toutes voies de recours.
- **Transferts de données (voir Section « Où sont stockées vos données » de la Notice) :** lorsque les données à caractère personnel sont transférées en dehors de l'Espace Economique Européen vers des pays qui ne sont pas reconnus comme offrant un niveau adéquat de protection des données à caractère personnel, et que ces transferts ne sont pas nécessaires à l'exécution de l'opération ou de la Convention entre le Client et la Caisse d'Épargne ou à la mise en œuvre de mesures précontractuelles prises à la demande du Client (sur base des dérogations prévues à l'article 49 du RGPD), la Caisse d'Épargne met en place des garanties appropriées, telles que les Clauses Contractuelles Types adoptées par Commission européenne. Vous pouvez obtenir une copie de ces garanties appropriées en nous contactant à notre adresse ci-dessus.
- **Prospection (voir Section « Nos actions de prospection » de la Notice) :** toute action de prospection est menée conformément à la loi applicable et, en particulier, les dispositions du Code de droit économique, et sera soumise à votre consentement préalable lorsque requis par la loi applicable.
- **Caméra de surveillance (voir Section « Mise en œuvre de traitements particuliers reposant sur une technologie spécifique » de la Notice) :** les locaux de la Caisse d'Épargne en Belgique sont protégés au moyen de caméras de surveillance, et ce conformément à la loi du 21 mars 2007 sur l'utilisation de caméras de surveillance, telle qu'amendée. Les personnes concernées sont informées de la présence de caméras au moyen de pictogrammes appropriés. Les images collectées au moyen des caméras de surveillance sont traitées à des fins de sécurité des personnes et des biens et sont supprimées après un mois, à moins qu'elles ne puissent contribuer à apporter la preuve d'une infraction, d'un dommage ou d'une incivilité ou qu'elles puissent permettre d'identifier un auteur des faits, un perturbateur de l'ordre public, un témoin ou une victime.
- **Enregistrements téléphoniques (voir Section « Mise en œuvre de traitements particuliers reposant sur une technologie spécifique » de la Notice) :** les conversations téléphoniques entre le Client et la Caisse d'Épargne peuvent faire l'objet d'enregistrements téléphoniques à des fins de formation, de contrôle de la qualité, d'évaluation ou d'amélioration de la qualité des produits et des services ou de preuve d'opération passée à distance, et ce conformément à la loi applicable. Préalablement à un enregistrement, nous vous en informons - et dans la mesure requise par la loi applicable - collectons votre consentement à l'enregistrement. Les supports d'enregistrement ou leur reproduction enregistrés comme preuve d'une transaction commerciale ou d'une autre communication professionnelle sont effacés au plus tard à la fin de la période pendant laquelle la transaction peut être contestée en justice. Les supports d'enregistrements ou leur reproduction qui visent à contrôler la qualité des services dans les *call centers* (ou pour d'autres finalités avec le consentement du Client) sont conservés pendant maximum un mois.

- **Exercices de vos Droits en tant que personne concernée (voir Sections « Vos droits » et « Comment exercer vos droits » de la Notice) :** conformément à la législation en matière de protection des données applicable, vous disposez des droits d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles, de limitation du traitement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit de vous opposer, à tout moment, au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale, y compris le profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection. Lorsque le traitement est fondé sur votre consentement, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur ce consentement effectué avant le retrait de celui-ci. Pour une description de vos droits ou savoir comment les exercer, veuillez vous référer aux Sections 11 et 12 de la Notice. Vous pouvez également exercer vos droits en contactant le Délégué à la Protection des Données de la Banque en envoyant un email à delegue-protection-donnees@hdf.caisse-epargne.fr ou en adressant un courrier à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France – Service Relations Clientèle - 8, rue Vadé - 80064 Amiens Cedex 9 - France ou à sa Succursale belge, Avenue Louise 240, 1050 Bruxelles, Belgique. Enfin, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données, Rue de la presse 35, 1000 Bruxelles, <https://www.autoriteprotectiondonnees.be>.

Remarques complémentaires :

- La base de données sur les risques bancaires ou concours octroyés par les établissements de crédit aux entreprises est partie intégrante du système d'information sur les entreprises FIBEN (Fichier Bancaire des Entreprises) de la Banque de France. Une inscription au Fichier Central des crédits aux entreprises aura lieu auprès du fichier Central des Risques : 07-1050 Relations avec le Public – 75049 PARIS CEDEX 01 – Tel/ 01.42.92.39.08 - Internet : www.Banque-France.fr conformément aux dispositions légales en la matière.
- Comme mentionné ci-dessous, certaines données relatives au Client et au(x) comptes ouvert(s) ou clôturé(s) en Belgique chez la Caisse d'Épargne font l'objet d'un enregistrement au Point de Contact Central (PCC) auprès de la Banque National de Belgique (BNB), conformément à la loi du 8 juillet 2018 portant organisation d'un point de contact central des comptes et contrats financiers et portant extension de l'accès au fichier central des avis de saisie, de délégation, de cession, de règlement collectif de dettes et de protêt, l'article 322, §3 du code IPP '92 et l'Arrêté Royal d'exécution du 17 Juillet 2013.

La BNB (adresse: Boulevard de Berlaimont 14 - 1000 Bruxelles) est responsable du traitement des données transmises. Les données enregistrées dans le PCC peuvent entre autres être utilisées dans le cadre d'une enquête fiscale, de la recherche d'infractions pénalement sanctionnables et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme et de la grande criminalité, dans le respect des conditions imposées par la loi. Les données communiquées au PCC sont en outre utilisées pour déterminer le montant des revenus imposables du client, donc pour garantir le recouvrement des impôts et des précomptes dus en principal et accessoires, des majorations d'impôts et des amendes administratives, des intérêts et des frais. Chaque Client a un droit de consultation des données enregistrées à son nom par le PCC auprès de la BNB. Chaque Client peut demander gratuitement la correction ou la suppression des données d'identité ou de compte courant reprises à son nom au PCC. A cette fin, le Client envoie sa demande à la Caisse d'Épargne qui, le cas échéant, transmettra la correction à la BNB. Les données sont conservées dans le PCC

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France - Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier – Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance. Capital social de 1 000 000 000 € - Siège social : 612 rue de la Chaude Rivière 59800 LILLE - 383 000 692 RCS Lille Métropole Code NAF 6419 Z - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 008 031 - N° TVA intracommunautaire FR34383000692 - Titulaire de la carte professionnelle « Transaction sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° CPI 8001 2016 000 009 207 délivrée par la CCI Grand Lille garantie financière : CEGC, 16 rue Hoche, Tour Kupka B – TSA 39999 92919 La Défense Cedex

pendant dix ans. La BNB conserve la liste des demandes d'information du PCC durant deux années calendrier.